

## **CONCOURS MANIPULATEUR D'ÉLECTRORADIOLOGIE MÉDICALE**

**Ministère des Affaires Sanitaires et Sociales**

Posté par: formations-concours

Publiée le : 15/9/2008 7:06:36

**Missions :** Les manipulateurs d'électroradiologie médicale interviennent, sur prescription et sous le contrôle d'un médecin, soit, pour 85% d'entre eux dans la réalisation d'examens relevant de l'imagerie médicale (radiologie, scanographie, IRM, échographie...), soit pour 10% d'entre eux dans la réalisation de traitements (radiothérapie, surtout dans les centres anti-cancéreux), soit, pour les 5% restants, dans le domaine de la médecine nucléaire (administration de produits radioactifs afin d'observer le fonctionnement de certains organes).

Outre les qualités humaines requises de tous les professionnels de santé, ils doivent être capables d'une part de suivre scrupuleusement les instructions des médecins (dosage des produits, règles d'asepsie) afin de leur fournir des données fiables et d'autre part de prendre en charge la vérification de l'état d'un matériel hautement perfectionné et la préparation des patients avant l'examen.

Sur les 22800 manipulateurs qui exercent aujourd'hui en France, un peu plus de 70% sont des femmes. Les perspectives d'emploi, variables selon les régions, restent en général favorables.

### **Un concours :**

Deux diplômes, qui se préparent tous deux en 3 ans après le baccalauréat, permettent d'exercer cette profession :

- le diplôme d'État de manipulateur d'électroradiologie médicale
- le diplôme de technicien supérieur imagerie médicale et radiologie thérapeutique.

**Le diplôme d'État**, organisé sous l'égide du Ministère de la Santé, se prépare dans un des 18 instituts dépendant pour la plupart de CHU (voir la liste et les adresses sur le site de capcampus à la rubrique "Annuaire des formations"). Les candidats doivent être âgés d'au moins 17 ans au 31 décembre de l'année des épreuves d'admission et être titulaires d'un baccalauréat (de préférence S, STL ou SMS) ou d'un diplôme admis en équivalence ou bien justifier de 5 années d'expérience professionnelle.

Le concours d'entrée comporte deux épreuves écrites (biologie et physique-chimie, programme de première et terminale scientifiques des lycées) et, éventuellement, une épreuve complémentaire (entretien, tests psychotechniques). Le nombre de places étant limité dans chaque institut, le concours est très sélectif.

**Le diplôme de technicien supérieur**, organisé sous l'égide du Ministère de l'Éducation Nationale, se prépare dans une vingtaine de lycées publics ou privés. Ainsi, pour la région Rhône-Alpes, les lycées La Martinière à Lyon, d'Alembert à Saint-Étienne, le lycée privé

Montplaisir à Valence; pour la région Pays de Loire, le lycée privé Notre Dame de Fontenay-le-Comte et le lycée Urbain Mongazon d'Angers etc

L'admission, très sélective, se fait à partir de l'examen du dossier scolaire pour les titulaires des bacs S, STL (sciences et technologies de laboratoire) et SMS (sciences médico-sociales).

Schéma des études :

Qu'il s'agisse de la préparation de l'un ou de l'autre diplôme, la formation (environ 4500 heures réparties sur 3 ans) est très professionnalisée.

Pour le diplôme d'État, les stages d'application en soins cliniques, en imagerie et en radiothérapie, organisés en milieu professionnel, occupent les deux tiers du temps. Sont dispensés de la première année d'études les titulaires des diplômes d'État d'ergothérapeute, d'infirmier, de masseur-kinésithérapeute, les étudiants en médecine ayant validé le premier cycle des études médicales et un stage d'enseignement clinique d'au moins trois mois.

Pour le diplôme de technicien supérieur, ils ont une durée moindre et occupent 34 semaines réparties sur les trois années.

Pour les deux diplômes, les cours théoriques portent sur la physiologie et l'anatomie humaines, la physique, la chimie, la biologie, les techniques d'imagerie médicale, la radiothérapie, l'électrophysiologie, des notions de pathologie, l'hygiène hospitalière, des notions de santé publique...

Pour pouvoir se présenter à l'examen final les étudiants doivent avoir obtenu la moyenne à l'ensemble des épreuves théoriques et avoir effectué l'ensemble des stages. L'examen final comporte deux groupes d'épreuves : quatre épreuves théoriques écrites et trois mises en situation professionnelle. Sont déclarés admis au diplôme d'État les étudiants admis à chaque groupe d'épreuve.